



Un plan pour la mobilité à Genève

Transports : réconcilier les usagers

Deuxième agglomération suisse, notre ville-canton se trouve au cœur d'une métropole transfrontalière de plus d'un million d'habitants, en pleine croissance démographique et économique. Cette dynamique engendre des besoins croissants de déplacements, que l'Etat veille à anticiper et organiser, en harmonisant ses actions avec les projets de la Confédération, du canton de Vaud et de la France voisine.

Dans ce contexte, le Département de la santé et des mobilités a défini des priorités jusqu'en 2028 : développer l'offre de transports publics, faciliter les déplacements professionnels et anticiper les futures infrastructures de transport en lien avec le développement urbain. L'objectif est de rendre les déplacements plus faciles et fluides, d'améliorer l'accessibilité et de garantir la sécurité.

UNE STRATÉGIE DE CONCERTATION

Dans une logique de rassemblement, le Département a pris l'initiative de consulter les acteurs des mobilités. En 2023, les États généraux des mobilités ont réuni 180 représentants de la société civile et associations d'usagers et usagères des transports à l'échelle du Grand Genève.

Cette concertation a permis de définir une vision et une stratégie cohérente pour la mobilité à Genève. Pour la première fois, le Canton présente simultanément, comme le prévoit la loi, les cinq plans d'actions sur les transports publics, le trafic routier, les transports professionnels, les mobilités actives et le stationnement. Signe d'une confiance retrouvée, le Grand Conseil les a tous approuvés à l'automne 2024.

UNE VISION À LONG TERME

Le Canton s'engage également à plus long terme. Le Parlement a voté des lois pour financer des études sur le développement d'infrastructures. Il s'agit de proposer des solutions de transport attractives, comme la rénovation de la gare Cornavin, l'extension du réseau de tram ou un nouvel accès routier à la zone industrielle de ZIMEYSAVER.

Découvrez dans ces pages quelques-unes des mesures qui permettront d'améliorer la circulation à Genève en rendant les déplacements plus abordables financièrement, accessibles et efficaces.



Transports publics



Transports professionnels



Stationnement



Mobilités actives



Routes



Pierre MAUDET
Conseiller d'Etat

Le libre choix de la mobilité, c'est changer facilement de modes de transport

Le canton de Genève bénéficie d'infrastructures de transports de qualité permettant de se déplacer sans rupture. Néanmoins, le canton fait aussi face à des tensions dues au développement de la région et d'un trafic dense engendrant des bouchons et des nuisances à certaines heures de la journée et de la nuit.

En reprenant la politique publique des mobilités, j'ai pour ambition de répondre à ces défis par des solutions applicables concrètement. Le pacte social que j'essaie de créer autour des transports visant à atténuer les divisions profondes entre pro et anti voitures en est la démonstration, quand bien même une majorité d'entre nous utilise quotidiennement plusieurs modes de transport et se déplace en vélo, en voiture, en tram, bus, deux roues motorisées, sans oublier la marche à pied.

Or, quelles que soient nos habitudes, nos mobilités ont un impact sur notre qualité de vie et notre santé. J'entends que certains de nos concitoyens ont un besoin impératif de leur voiture pour travailler ou pour les personnes en situation de handicap et proches aidants. J'entends des jeunes et des moins jeunes vouloir une mobilité plus responsable, plus durable. J'entends aussi le souhait d'un développement ferroviaire accessible à toutes les bourses quand le train reste encore trop cher pour de nombreuses personnes.

Aux Genevois et Genevoises, je dis : si nous souhaitons préserver notre qualité de vie, sans entamer notre liberté de mouvement ni compromettre la justice sociale, nous devons tous, individuellement, accepter d'adapter nos comportements de mobilité. Simultanément, l'Etat s'engage à prendre les mesures pour fluidifier la circulation dans le canton, à sécuriser les axes routiers et à s'assurer que tous les usagers et usagères bénéficient d'un retour sur investissement. C'est pour cette raison, par exemple, que la gratuité des transports publics, pour certaines catégories d'utilisateurs, a été décidée et que j'ai souhaité construire des plans de mobilité avec le concours actif des acteurs des mobilités et de la société civile.

Bien sûr, tout ne sera pas réglé en quelques mois ; les infrastructures de transport se dessinent sur le temps long. Cependant, dès à présent, des solutions pragmatiques peuvent déployer leurs effets et faciliter les déplacements au sein de notre canton et dans notre région.

Stationnement

En matière de stationnement, l'objectif est d'offrir aux personnes qui en ont besoin la possibilité de se garer facilement, à proximité de leur lieu de destination.

- Créer 120 places supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite et améliorer leur accessibilité.
- Créer 2500 places supplémentaires dans plusieurs P+R du canton, à proximité des transports publics.
- Réserver des cases de stationnement pour les activités de services des artisans.

- Créer :
 - 20 nouvelles vélostations
 - 200 places vélos-cargos
 - 10 motos-stations
- Améliorer la sécurité et le confort des aménagements pour les piétons et vélos : réaliser 80 km de nouveaux aménagements, assurer une continuité des itinéraires, limiter le partage des espaces entre différents modes de transports et traiter les lieux à risque.
- Favoriser l'aménagement de pistes cyclables et de passages piétonniers aux douanes.
- Débarasser les vélos-épaves qui encombrant les rues et empêchent le stationnement de vélos.

Cette action permet de libérer de l'espace en surface au profit d'aménagements pour les piétons.

Cette action a pour objectif de répondre aux besoins de stationnement à proximité des lieux de destination, en particulier aux abords des lieux publics.

Cette action permet de libérer de l'espace en surface au profit d'aménagements pour les piétons.

Cette action permet de libérer de l'espace en surface au profit d'aménagements pour les piétons.

Mobilités actives

L'objectif est d'encourager la marche et le vélo grâce à des réseaux sécurisés, interconnectés et accessibles à tous. Les déplacements des personnes à mobilité réduite doivent aussi être facilités.

- Améliorer la sécurité et le confort des aménagements pour les piétons et vélos : réaliser 80 km de nouveaux aménagements, assurer une continuité des itinéraires, limiter le partage des espaces entre différents modes de transports et traiter les lieux à risque.
- Favoriser l'aménagement de pistes cyclables et de passages piétonniers aux douanes.
- Débarasser les vélos-épaves qui encombrant les rues et empêchent le stationnement de vélos.



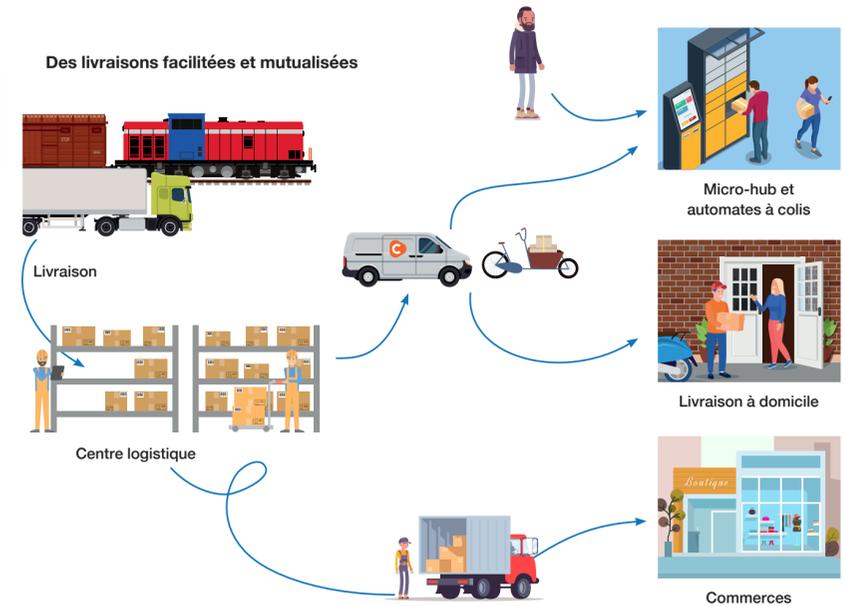
Transports professionnels

Les livraisons et les interventions des artisans doivent être facilitées, et l'accessibilité des transports professionnels aux différents secteurs de l'agglomération doit être garantie. L'objectif est d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement des autocars, des taxis et des transports professionnels.

- Construire une gare routière pour les lignes internationales de car près de l'aéroport.
- Créer des plateformes logistiques mutualisées à l'entrée du centre-ville.
- Créer un macaron professionnel pour mieux identifier les véhicules professionnels.

Il est prévu de l'installer sur le site du P+R 47, un lieu connecté à l'autoroute, aux transports publics et aux trains.

Le macaron permettra une identification plus rapide des professionnels bénéficiant de tolérance accrue (stationnement, accès).



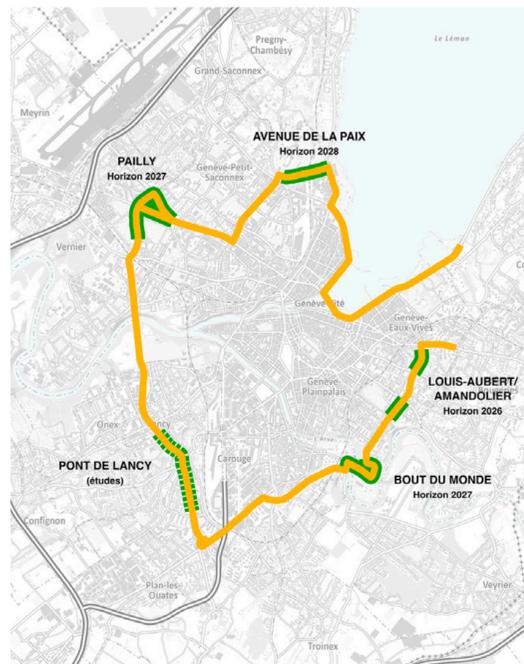
Routes

Il est prioritaire de fluidifier les déplacements afin de permettre aux gens de se rendre où ils le souhaitent le plus rapidement possible, tout en réduisant les nuisances liées au trafic dans les quartiers. Pour cela, il faut encourager les voitures à emprunter la ceinture urbaine.

- Améliorer la circulation au centre-ville grâce à des feux oranges clignotants.
- Modérer la vitesse pour améliorer la fluidité du trafic et lutter contre le bruit dans les centres urbains.
- Poursuivre le déploiement de la ceinture urbaine dans les derniers secteurs d'amélioration (en vert sur la carte ci-contre).

LA CEINTURE URBAINE, C'EST QUOI ?

La ceinture urbaine est un itinéraire proposé aux véhicules pour contourner la ville et éviter de traverser les quartiers et les localités. Elle est identifiable sur les panneaux routiers par le symbole ci-dessous.



La ceinture urbaine à l'horizon 2028

Transports publics

Pour accompagner la croissance urbaine, il faut prévoir des modes de déplacements collectifs accessibles et étendus. Cela passe par une offre renforcée de trams, de bus électriques et de trolleybus. L'objectif est également d'harmoniser les cadences horaires, d'améliorer la mobilité régionale et de renforcer la capacité du Léman Express.

- Étendre l'offre de tram
 - Mise en service du tram des Nations jusqu'au P47 et son extension jusqu'à Ferney
 - Prolongement de la ligne 17 entre Annemasse et Perrier-Aubrac
 - Prolongement de la ligne 15 entre ZIPLO et Saint-Julien
- Développer l'offre de transports publics en dehors des heures de pointe pour les déplacements de loisirs et pour les personnes travaillant avec des horaires décalés.
 - Exemples :
 - 1^{er} trajet dès 4h30 du matin sur certaines lignes
 - Doublement de l'offre le dimanche après-midi sur certaines lignes
- Améliorer le Léman Express dès le 15 décembre 2024
 - Sur le périmètre suisse, un service 24h/24, 7j/7 sera introduit grâce à l'extension de l'offre nocturne. La cadence de la ligne L2 (Annemasse-Coppet) sera augmentée avec l'introduction de cinq courses supplémentaires le samedi. Les L4 (Annemasse-Coppet) et L5 (Bellegarde-Genève) bénéficieront quant à elles d'un renforcement de capacité à travers l'acquisition de nouveaux trains. En complément, les RegioExpress CFF desserviront tous les arrêts entre Genève et Annemasse et trois nouvelles liaisons TER seront développées entre Annemasse et Bellegarde.

- Augmenter l'offre de bus au centre-ville, dans les nouveaux quartiers et les zones d'activités.
 - Exemples :
 - Bus à haut niveau de service : Genève-Vernier-Zimeysa
 - Carouge-Veyrier
 - Axe-Frontenex
- Développer le transport à la demande (TPGFlex) d'ici à 2028
 - Rendre l'offre accessible 7 jours sur 7 entre 6h et minuit
 - Régions desservies :
 - Champagne
 - Mandement
 - Genève-Sud
 - Seymaz-Voirons
 - Lac - Rive Gauche
 - Lac - Rive Droite

UN BHNS C'EST QUOI ?

Le bus à haut niveau de service (BHNS) est une solution intermédiaire entre le bus traditionnel et le tramway, idéale pour les villes de taille moyenne, qui offre un service rapide, fiable et confortable.

- **Fréquence élevée** : les bus passent toutes les 5 à 10 minutes aux heures de pointe
- **Voies réservées**, ce qui évite les embouteillages
- **Priorité aux feux** pour limiter les arrêts
- **Confort et accessibilité** : les bus sont modernes, climatisés, et conçus pour être facilement accessibles (faible hauteur d'entrée, espace pour les poussettes et fauteuils roulants)
- **Vitesse commerciale** : grâce à l'ensemble de ces aménagements, le BHNS est plus rapide qu'un bus classique

TPGFlex, C'EST QUOI ?

TPGFlex est un service de bus à la demande qui vise à compléter les lignes régulières du réseau tpg.

L'Etat de Genève prend en charge les abonnements unireso jeunes, AVS et AI

Dès le 1^{er} janvier 2025, l'Etat de Genève offre aux jeunes, jusqu'à 24 ans inclus, la totalité de l'abonnement Unireso sous certaines conditions. Pour les bénéficiaires de l'AVS/AI résidant dans le canton de Genève, l'Etat prend en charge 50% du montant des abonnements.

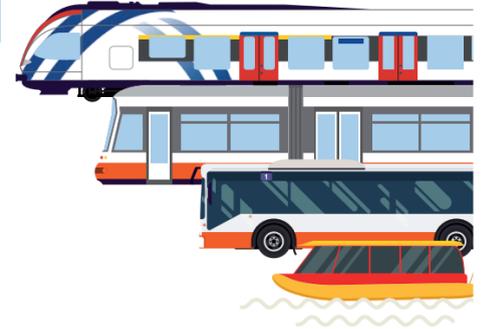
Pour tout achat d'un abonnement annuel ou mensuel Unireso avant le 1^{er} janvier 2025, les personnes ayant droit à une prise en charge par l'Etat et qui en feront la demande se verront rembourser le montant correspondant à la période entre le 1^{er} janvier 2025 et la date d'échéance de leur abonnement pris en 2024.

VOYAGER AVEC UN TITRE DE TRANSPORT VALABLE

Tout voyageur doit posséder un titre de transport valable, même les personnes qui bénéficient d'une prise en charge totale ou partielle de leur abonnement. Voyager sans titre de transport valable expose à une amende en cas de contrôle.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Pour savoir si vous avez droit à une prise en charge partielle ou totale de votre abonnement, ou si vous n'avez pas trouvé les réponses à vos questions, rendez-vous sur le site: www.unireso.com



Qui est concerné ?

Prise en charge à 100% de l'abonnement annuel ou mensuel unireso zone 10 dès le 1^{er} janvier 2025 pour les jeunes

- résidant dans le canton de Genève:
 - ayant moins de 18 ans
 - entre 18 et 24 ans inclus, **en formation**
 - entre 18 et 24 ans inclus, à **bas revenu**
- résidant hors du canton de Genève:
 - entre 6 et 24 ans inclus, en formation dans le canton de Genève



100%

Prise en charge à 50% de l'abonnement annuel ou mensuel unireso zone 10 dès le 1^{er} janvier 2025 pour les résidents du canton de Genève:

- Bénéficiaires de l'AVS
- Bénéficiaires d'une prestation AI, quel que soit leur âge



50%

Comment être informé des travaux à Genève ?

Chaque année, plus de 6'500 chantiers occupent le domaine public à Genève, dont près de 250 ont un impact majeur sur la circulation, nécessitant des déviations ou des réductions de voies. La Plateforme Chantier Mobilité (PCM), gérée par l'Etat de Genève depuis 2011, coordonne ces travaux pour minimiser leur impact sur la mobilité. Elle est dirigée par l'Office cantonal des transports et inclut des représentants d'entités telles que la police cantonale, les Services industriels de Genève et les Transports publics genevois.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR :

-  infomobilite.ge.ch
et sa carte interactive des chantiers
-  avisdetravaux.ge.ch
pour recevoir la newsletter hebdomadaire

Scannez et accédez
au site avisdetravaux.ge.ch

